SNOW MUCH TO SEE 2026 — RÈGLEMENT

Concours international de photographie de neige et de glace · 2e édition

Version applicable à compter du 1er novembre 2026

1. Le concours

Snow Much To See est un concours international de photographie consacré à la neige, à la glace et au froid. Les photographies sont jugées anonymement.

Il fait partie de la programmation du festival Images & Neige, où sont exposés les lauréats exposition série et les lauréats exposition image unique. Créé il y a seize ans à Cluses (Haute-Savoie) par le photographe Frédéric Boiteux, Images & Neige est le seul festival photo au monde exclusivement consacré à la neige, à la glace et au froid. Environ 200 œuvres y sont exposées à chaque édition, en intérieur et en plein air, parfois en très grand format, face au froid de l'hiver. Le festival propose aussi des conférences, des projections et des ateliers. En 2025, il s'est ouvert à l'international avec Snow Much To See. La 1re édition a été lancée sur Picter, la plateforme internationale de concours photo. Devant son succès, nous avons décidé de passer sur imagora, pour plus de souplesse.

Les photographies doivent avoir un lien identifiable avec ce thème. Le concours compte onze catégories, chacune ouverte aux photographies individuelles (image unique) et aux séries :

- Paysages enneigés ou glacés
- Scènes de vie en période hivernale
- Environnements urbains marqués par le froid ou la neige
- Activités sportives ou de loisirs hivernaux
- Faune et flore en milieu froid
- Conséquences humaines, sociales ou environnementales du froid
- Poésie et rêveries
- Minimalisme, graphisme et abstraction
- Macro et proxiphoto
- Smartphone
- Drone

Les catégories Smartphone, Drone et Macro et proxiphoto sont définies par la technique de prise de vue et accueillent tous les sujets. Chaque photographie n'est déposée que dans une seule catégorie.

2. Calendrier (heure de Paris)

- 1er novembre 2026, 0 h : ouverture des candidatures
- 30 novembre 2026, 23 h 59 : clôture des candidatures
- du 1er au 14 décembre 2026 : vote individuel du jury en ligne
- du 15 au 20 décembre 2026 : délibération du jury
- 21 décembre 2026 : annonce des résultats
- du 22 au 24 janvier 2027 : exposition des lauréats à la 17e édition du festival Images & Neige, à Cluses

Les lauréats sont prévenus par e-mail.

3. Ce que vous pouvez gagner

Prix Exposition — 4 lauréats. Pour chacun, le jury choisit trois photographies parmi celles de la série. L'organisation prend tout en charge : impression fine art 12 encres pigmentaires sur papier Hahnemühle, contrecollage et encadrement en caisse américaine en bois, au format 40 × 60, et exposition au festival Images & Neige. Le lauréat n'a rien à imprimer, ni à encadrer, ni de stand à tenir.

Prix podium. Un 1er, un 2e et un 3e prix récompensent des photographies individuelles (image unique). Nous les imprimons en 30 × 45 et les exposons au festival Images & Neige. Au total, 7 lauréats sont

exposés : 4 lauréats exposition série (3 photos de leur série en 40 × 60) et les 3 lauréats exposition image unique (30 × 45).

Prix de catégorie. Dans chacune des onze catégories, un prix image unique et un prix série.

Catalogue de l'exposition. Les photographies des lauréats exposition série, des lauréats exposition image unique et des gagnants de catégorie sont publiées dans le catalogue de l'exposition, avec l'analyse écrite du jury. Chacun en reçoit la version PDF.

Revue de portfolio offerte. Toute candidature dont les frais atteignent 25 € (soit 25 photos payantes, réparties librement dans les 11 catégories et les deux volets ; les photos offertes ne comptent pas) reçoit un commentaire écrit d'une page sur son envoi. Il est envoyé le lundi 11 janvier 2027. Il comprend :

- une appréciation globale ;
- le top 5 des photos préférées du jury parmi votre envoi, et pourquoi ;
- une revue détaillée de la photo préférée parmi ce top 5 ;
- les éléments à améliorer pour vos prochains concours (images uniques, séries).

Les prix ne comportent pas de dotation en argent. Le jury peut ne pas attribuer un prix si les candidatures ne le justifient pas, ou déclarer un ex æquo.

4. Qui peut participer

Le concours est ouvert aux photographes amateurs, semi-professionnels et professionnels de toute nationalité, âgés de 18 ans ou plus à la date du dépôt. Vous devez être l'auteur des photographies déposées.

Les statuts :

- **Amateur** : la photographie n'est pas votre métier et ne vous procure pas de revenus réguliers.
- **Semi-professionnel** : vous tirez des revenus de la photographie, sans que ce soit votre activité principale.
- **Professionnel** : la photographie est votre activité professionnelle principale.

Le statut sert à vous présenter ; il ne change ni le tarif ni les prix.

Ne peuvent pas participer : les membres du jury, les personnes qui administrent ou présélectionnent le concours, et les membres de leur foyer lorsque leur participation créerait un conflit d'intérêts. Nous ne pouvons pas participer non plus.

5. Comment candidater

Les candidatures se déposent uniquement en ligne, sur imagora : snowmuchtosee.imagora.org/snow-much-to-see. Toutes les informations du concours sont sur snowmuchtosee.com.

Vous pouvez déposer des photographies individuelles (jusqu'à 60 images uniques), des séries (chacune de 3 à 20 photographies), ou les deux. Une série compte au moins trois photographies qui forment un ensemble cohérent (artistique, narratif, documentaire ou thématique).

Une même photographie peut être déposée à la fois en image unique et dans une série : elle est alors jugée deux fois, différemment, pour elle-même en image unique et pour sa place dans l'ensemble en série.

Chaque candidature est individuelle : les candidatures collectives ne sont pas admises.

6. Ce qu'il faut préparer

Pour ne pas être pris au dépourvu pendant la saisie, voici tout ce que la plateforme vous demandera. * = obligatoire.

Votre profil

- Prénom *, nom *, adresse e-mail * (identifiant de votre compte)
- Statut * : amateur, semi-professionnel ou professionnel
- Date de naissance * (18 ans ou plus), pays *, ville *, téléphone *

- Facultatifs : genre, Instagram, Facebook, site web

Votre bio

- Démarche artistique * : 2 000 caractères maximum (version anglaise facultative, 2 000 caractères)
- Facultatifs : formation (500 caractères), concours, prix et festivals (1 000), publications (1 000), expositions (1 000)
- Facultatifs : une photo de profil ; une bio au format PDF (5 Mo maximum)

Vos photos

- Fichiers JPEG uniquement, au moins 2 000 pixels sur le grand côté (en dessous, le fichier est refusé) ; inutile de redimensionner les grands fichiers, la plateforme les réduit automatiquement ; 3 000 pixels ou plus recommandés
- Titre de chaque photo * ; titre de la série recommandé
- Facultatifs : lieu et date de prise de vue

Si vous êtes lauréat

- Les fichiers en haute définition pour l'impression et le catalogue, et une courte biographie.

7. Frais de participation et photos offertes

6 photographies offertes. Deux catégories offrent des photographies : Sport et Urbain. Dans chacune des deux, votre première image unique est offerte, et les deux premières photographies de votre série sont offertes, si la série est dans cette seule catégorie. Cela fait 3 photographies offertes en Sport, 3 en Urbain : 6 au total.

Un seul paiement. Les photographies payantes des deux volets sont additionnées, et les frais sont calculés une seule fois sur ce total : 5 € jusqu'à 3 photographies payantes, 10 € jusqu'à 10, 15 € jusqu'à 20, puis 2 € par photographie au-delà de 20.

Chaque photographie compte. Les frais se calculent sur le nombre de photographies, chaque photographie comptant, y compris dans une série. Une même photographie déposée à la fois en image unique et dans une série compte deux fois.

Images uniques et séries. Vous pouvez déposer des photographies individuelles (image unique), des séries, ou les deux, dans la même candidature : jusqu'à 60 images uniques, dans autant de catégories que vous le souhaitez, et plusieurs séries, chacune de 3 à 20 photographies, chacune dans la catégorie de votre choix.

Une série compte au moins trois photographies. En Sport comme en Urbain, 2 photographies de série sont offertes : la troisième est payante. Une série n'est donc jamais gratuite ; elle commence à 5 €.

Photographies offertes

	Sport	Urbain	Les neuf autres catégories
Image unique	1 offerte	1 offerte	aucune
Série (au moins trois photographies, un seul genre)	2 offertes	2 offertes	aucune

Exemples : pour chaque montant, ce que vous déposez

Ces dossiers sont des exemples. Pour chaque montant, ils montrent le plus grand nombre de photographies possible. Chaque ligne se lit : pour tant d'euros, vous déposez tant de photographies, dont ces images uniques et ces séries.

Pour	vous déposez	dont ces images uniques	et ces séries
0 € — Concours éthique avec entrées gratuites	**2** photographies	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain	aucune série
5 €	**9** photographies	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain · 1 image unique en Faune	une série de 3 photographies en Sport · une série de 3 photographies en Urbain
10 €	**16** photographies	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain · 1 image unique en Drone	une série de 5 photographies en Sport · une série de 5 photographies en Urbain · une série de 3 photographies en Paysages
15 €	**26** photographies	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain · 4 images uniques dans d'autres catégories	une série de 5 photographies en Sport · une série de 5 photographies en Urbain · une série de 10 photographies en Paysages
17 €	**27** photographies	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain · 5 images uniques dans d'autres catégories	une série de 6 photographies en Sport · une série de 6 photographies en Urbain · une série de 4 photographies en Paysages · une série de 4 photographies en Macro
25 € — La meilleure offre	**31** photographies + la revue de portfolio	1 image unique en Sport · 1 image unique en Urbain · 4 images uniques en Paysages · 3 images uniques en Faune · 2 images uniques en Scènes de vie	une série de 6 photographies en Sport · une série de 6 photographies en Urbain · une série de 8 photographies en Faune

La meilleure offre : 25 €. 31 photographies, et la revue de portfolio offerte : un commentaire écrit d'une page sur votre envoi, envoyé le lundi 11 janvier 2027.

Les frais se règlent en ligne au moment du dépôt, avant la clôture. Une candidature non réglée n'est pas présentée au jury. Les frais ne sont pas remboursables, sauf annulation du concours.

8. Fichiers

Fichiers JPEG uniquement, d'au moins 2 000 pixels sur le grand côté : en dessous, la plateforme refuse le fichier. Inutile de redimensionner les grands fichiers : la plateforme IMAGORA les réduit automatiquement au dépôt. 3 000 pixels ou plus sont recommandés.

Pas de filigrane, de logo, de signature ni de cadre ajouté, et rien dans l'image qui permette de vous identifier : le jugement est anonyme.

Les lauréats fourniront, à la demande, les fichiers en haute définition pour l'impression et le catalogue, ainsi qu'une courte biographie. Sans réponse dans le délai indiqué, malgré une relance, nous pouvons choisir une autre photographie ou désigner un autre lauréat.

9. Retouches et intelligence artificielle

Les retouches usuelles sont admises : recadrage, exposition, contraste et couleurs, noir et blanc, nettoyage des poussières, panoramas, fusion d'expositions et empilement de mise au point à partir de vos propres prises de vue.

Les photomontages ne sont pas admis. Les images générées ou modifiées par intelligence artificielle ne sont pas admises.

En cas de doute, nous pouvons demander le fichier original (RAW ou EXIF). Une fausse déclaration

entraîne l'exclusion, y compris après les résultats.

10. Le jury

Le jury réunit des professionnels de la photographie, de l'image et de la culture, avec la Ville de Cluses et le festival Images & Neige :

- Giandra De Castro, présidente du jury, artiste photographe, portraitiste de l'eau, exposée dans une dizaine de pays ;
- Frédéric Boiteux, photographe professionnel, fondateur du festival Images & Neige, médaille d'argent 2023 de la Fédération française de la photographie professionnelle ;
- Françoise Guillen, adjointe au maire de Cluses, déléguée à la vie culturelle et à l'animation ;
- Priyam Nursimhulu, directrice des affaires culturelles de la Ville de Cluses ;
- Manon Canale, chargée de mission culturelle de la Ville de Cluses.

Le jury juge les photographies anonymement, sans le nom de leur auteur. Chaque membre vote individuellement en ligne, puis le jury délibère collégialement et arrête le palmarès.

Critères : interprétation du thème, qualité artistique, originalité du regard, maîtrise technique, force narrative ou émotionnelle, cohérence des séries.

Un membre du jury qui a un lien personnel, familial ou professionnel avec un candidat ne participe pas à l'examen de sa candidature. Les décisions du jury sont souveraines.

11. Vos droits d'auteur

Vous restez titulaire de tous vos droits d'auteur. Participer n'entraîne aucune cession.

Pour les seules photographies sélectionnées, vous nous autorisez, ainsi que la Ville de Cluses, gratuitement et sans exclusivité, à les présenter pour : l'annonce du palmarès, l'exposition, le catalogue, la promotion du concours et du festival, et leurs archives. Cette autorisation vaut pour le monde entier, sur supports imprimés et numériques, pendant cinq ans. Votre nom accompagne toujours vos photographies.

Toute autre utilisation, notamment commerciale, demande votre accord.

Vous garantissez être l'auteur des photographies et disposer des autorisations nécessaires (personnes reconnaissables, lieux, œuvres).

12. Données personnelles

Vos données servent uniquement à l'organisation du concours, du jury, de l'exposition et du catalogue. Vous pouvez y accéder, les rectifier ou les supprimer en écrivant à giandra@snowmuchtosee.com. Vous pouvez aussi saisir la CNIL.

13. Organisation

Le concours est organisé par Giandra De Castro, photographe professionnelle, entreprise individuelle, 96 rue du Chable, 74170 Saint-Gervais-les-Bains, SIRET 849 118 500 00024 — giandra@snowmuchtosee.com. Nous en assurons la gestion, le jury, les paiements et la publication des résultats ; toute question nous est adressée.

Nous pouvons adapter le calendrier ou l'exposition si les circonstances l'imposent, en prévenant les participants. En cas d'annulation complète du concours avant la délibération, les frais sont remboursés.

14. Acceptation et litiges

Déposer une candidature vaut acceptation du présent règlement. Il est soumis au droit français. Toute réclamation nous est adressée par écrit dans les trente jours suivant les résultats ; une solution amiable est recherchée avant tout recours.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 31 octobre 2026 — Giandra De Castro